



171 West St. Charles Road, Carol Stream, IL 60188-2081 / 630-784-6200 / Fax: 630-784-6201

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM COMMERCIAL: HT-200 Series  
FAMILLE CHIMIQUE: Polymère Polydiméthylsiloxane  
CLASSIFICATION HMIS: S 0 I 1 R 0  
UTILISATION DU PRODUIT: Barrière Acoustique  
DATE DE PRÉPARATION: 08/03/2011

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE: Rogers Corporation  
171 West St. Charles Road  
Carol Stream, IL 60188-2081  
Téléphone: 001-630-784-6200  
Fax: 001-630-784-6201  
Courriel: msdsinfo@rogerscorporation.com

CHEMTREC: 800-424-9300 (U.S. et Canada)  
703-527-3887 (International – Téléphoner en PCV)

### 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE: NE  
ÉTIQUETAGE EXIGÉ: NE  
EFFETS DE SUREXPOSITION: La manutention normale ne devrait en produire aucun. Les matières énumérées dans la Section 2 sont encapsulées ou composées, ce qui rend peu probable leur dégagement. Le découpage et les autres opérations de finition peuvent créer de la poussière. La ventilation et les moyens de protection personnelle devraient être similaires à ceux de toutes les opérations qui produisent des poussières nocives.

INHALATION: Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires.  
CONTACT AVEC LES YEUX: Les poussières peuvent causer une irritation.  
CONTACT AVEC LA PEAU: Les poussières peuvent causer une irritation.  
INGESTION: Aucun n'est connu.  
CHRONIQUE: Le CIRC a classé le noir de carbone comme carcinogène possible pour l'homme de Classe 2B, sur la base des essais effectués sur des animaux en laboratoire.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom Chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>EINECS</u> <u>/ELINCS</u>	<u>%</u>	<u>PEL<sup>†</sup></u> <u>OSHA</u>	<u>TLV<sup>†</sup></u> <u>ACGIH</u>	<u>OEL<sup>†</sup></u> <u>Chine</u>	<u>Classification</u> <u>de l'UE</u>
Hydrate d'Alumine	21645-51-2	244-492-7	20-40	5 mg/m <sup>3</sup> (Pouss. Resp.)	3 mg/m <sup>3</sup> (Pouss. Resp.)	NE	Pas classé sous 67/548/EC
Noir de Carbone	1333-86-4	215-609-9	<1	3,5 mg/m <sup>3</sup>	3,5 mg/m <sup>3</sup>	NE	Pas classé sous 67/548/EC
Renfort en Fibre de Verre (Filament Continu)	65997-17-3	266-046-0	Varie	5 mg/m <sup>3</sup> (Pouss. Resp.)	3 mg/m <sup>3</sup> (Pouss. Resp.)	NE	Pas classé sous 67/548/EC

Sulfate de Baryum	7727-43-7	7727-43-7	20-50	5 mg/m <sup>3</sup> (Pouss. Resp.)	3 mg/m <sup>3</sup> (Pouss. Resp.)	NE	Pas classé sous 67/548/EC
Silice Traitée (Amorphe)	Secret Commercial	272-697-1	1-5	5 mg/m <sup>3</sup> (Pouss. Resp.)	3 mg/m <sup>3</sup> (Pouss. Resp.)	NE	Pas classé sous 67/548/EC

† PEL = Limite d'exposition admissible; TLV = Concentration maximale admissible; OEL = Limite d'exposition professionnelle

Cette substance est produite sous forme d'un "article" selon la définition contenue dans 20 CFR 1910.1200, et est donc exempté des exigences de la Norme de Communication des Dangers. Comme cette substance ne libère aucun produit chimique dangereux et n'entraînera pas l'exposition à un tel produit dans les conditions normales d'utilisation, aucune Fiche Technique sur la Sécurité des Substances n'est exigée. Ce formulaire est fourni à titre de commodité pour nos clients.

#### 4. PREMIERS SOINS

INHALATION:	Déplacer la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
CONTACT AVEC LES YEUX:	Rincer les yeux à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
CONTACT AVEC LA PEAU:	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et rincer la partie contaminée avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
INGESTION:	Voie d'exposition peu probable. En cas d'ingestion de grandes quantités de poussières de traitement entraînant un malaise gastro-intestinal, obtenir des soins médicaux.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR: TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION:	S.O. S.O.	Limites d'Inflammabilité:	LII	<u>NE</u>	LSI	<u>NE</u>
MOYENS D'EXTINCTION:	<u> X </u> <u> X </u>	Brouillard d'eau Poudre chimique	<u> X </u> <u>     </u>	Mousse Autre –	<u> X </u>	CO <sub>2</sub>
MESURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:	Les pompiers devraient être munis d'appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection couvrant tout le corps.					
RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:	La décomposition lors d'un incendie peut produire des fumées toxiques et un résidu carboné siliceux.					

#### 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES:	Porter un équipement de protection adéquat. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des gants épais en caoutchouc. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT:	Ne pas laisser pénétrer dans le réseau d'assainissement, les eaux superficielles ou le sol.

MÉTHODES DE NETTOYAGE: Ramasser les plus gros matériaux solides. Utiliser un balai et une pelle à poussière pour ramasser les morceaux plus petits. Évacuer de façon convenable.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION: Porter un équipement de protection adéquat (voir la Section 8). Se laver les mains avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit. Éviter les conditions de traitement qui libèrent des petites particules de matières (10 micromètres ou moins).

STOCKAGE: Garder le contenant bien fermé, dans un lieu sec, frais et bien ventilé.

## 8. MOYENS TECHNIQUES DE CONTRÔLE/PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION RESPIRATOIRE: Aucune ne devrait être nécessaire dans les conditions normales. Si le produit est chauffé et des odeurs sont perceptibles et/ou irritantes, il faut utiliser un appareil respiratoire conforme aux exigences de NIOSH. Une personne compétente devrait évaluer chaque situation.

### VENTILATION

LOCALE: Recommandée pour toutes les opérations industrielles.  
GÉNÉRALE: Recommandée pour toutes les opérations industrielles.

### PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS: Gants en coton pour protéger contre les fibres de verre.  
YEUX: Des lunettes de sécurité sont recommandées avec toutes les opérations industrielles  
PEAU: Toute matière qui empêche le contact avec les fibres de verre.  
AUTRE: Douche de sécurité/bassin oculaire dans la zone en cas de risque d'exposition aux substances.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT: Matière Silicone Cellulaire – Renfort en Fibre de Verre  
ODEUR: Légère caractéristique  
ÉTAT PHYSIQUE: Solide  
POINT D'ÉBULLITION: S.O. °C (°F)  
POINT DE FUSION: NE °C (°F)  
POINT DE CONGÉLATION: S.O. °C (°F)  
SOLUBILITÉ DANS L'EAU: NE  
PRESSION DE VAPEUR: Aucune  
POIDS SPÉCIFIQUE: 1,9 (Eau = 1)  
COEFFICIENT DE PARTAGE: S.O.  
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES: S.O.  
TAUX D'ÉVAPORATION: S.O.  
DENSITÉ: 1,9 g/cc  
VISCOSITÉ: S.O.  
TEMPÉRATURE D'INFLAMMATION: S.O.  
PH: S.O.  
INFLAMMABILITÉ: S.O.  
PROPRIÉTÉS OXYDANTES: S.O.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE  X  INSTABLE \_\_\_\_\_

CONDITIONS À ÉVITER:	NE
MATÉRIAUX À ÉVITER:	NE
POLYMÉRISATION DANGEREUSE:	_____ Peut avoir lieu _____ X _____ N'aura pas lieu
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION:	La décomposition lors d'un incendie peut produire des fumées toxiques et un résidu carboné siliceux. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, composés fluorés, formaldéhyde, dioxyde de silicium et traces de combustion de composés carbonés.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

AIGU/CHRONIQUE:	NE
RISQUES POUR LA REPRODUCTION:	NE
STATUT CARCINOGENÈ:	Noir de carbone - CIRC Classe 2B (Carcinogène possible pour l'homme).

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

S.O.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DONNÉES DE TOXICITÉ ENVIRONNEMENTALE:	S.O.
MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS:	Éliminer conformément aux lois et règlements fédéraux, d'état, provinciaux et locaux applicables.
ÉLIMINATION DES CONTENANTS:	Éliminer conformément aux lois et règlements fédéraux, d'état, provinciaux et locaux applicables.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO ONU:	Pas Réglementé
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT ONU:	Pas Réglementé
CLASSE(S) DE DANGER:	Pas Réglementé
GROUPE D'EMBALLAGE:	Pas Réglementé
DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:	Pas Réglementé

## 15. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX:	
Canadiens (DSL/NDL):	Classé
Australiens (ACIS):	Classé
Corée (KECI):	Classé
Japon (ENCS, MITI):	Classé
Directive REACH	Substance classée comme un Article
Directive de l'UE 2002/95/EC (RoHS):	Ne contient aucune des substances ajoutées intentionnellement faisant l'objet de la directive RoHS.
Européens:	
Symbole	Pas classé conformément à la directive 1999/45/EC (préparations dangereuses)
Phrase(s)-R:	S.O.
Phrase(s)-S:	S.O.
TSCA	Tous les ingrédients sont classés par TSCA ou exempts. Substance classée comme un Article.
(Toxic Substances Control Act):	
CERCLA	S.O.
(Comprehensive Emergency Response, Compensation, and Liability Act):	

SARA TITLE III S.O.

(Superfund Amendments and Reauthorization Act):

CATÉGORIES DE DANGERS 311/312: Aucune

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui sont soumis à l'obligation de déclaration conformément à la Section 313 de la loi *Emergency Planning and Community Right-To-Know Act* de 1986 et 40 CFR 372:

N° CAS  
S.O.

NOM CHIMIQUE  
S.O.

POURCENTAGE EN POIDS  
S.O.

## 16. AUTRES DONNÉES

S.O. = Sans objet

NE = Non Établi

NC = Non Classé

FICHER:

99062-HT200 Series PSIS-03232011.doc

99062

PRÉPARÉ PAR:

Michal Werbecki

REVU PAR:

Frances Walsh

Date de révision: 23/03/2011

Section Modifiée:

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE FICHE TECHNIQUE SONT BASÉES SUR DES DONNÉES RÉPUTÉES EXACTES. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE N'EST ACCORDÉE CONCERNANT L'EXACTITUDE DE CES DONNÉES OU LES RÉSULTATS QUI POURRAIENT ÊTRE OBTENUS DE L'UTILISATION DE CES DONNÉES.

ROGERS CORPORATION N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ CONCERNANT TOUTES BLESSURES OU DOMMAGES MATÉRIELS QUI POURRAIENT ÊTRE CAUSÉS PAR LE PRODUIT AUX ACHETEURS, UTILISATEURS OU TIERS. LESDITS ACHETEURS OU UTILISATEURS ASSUMENT TOUS LES RISQUES ASSOCIÉS À L'UTILISATION DU PRODUIT.